

## Les éléments non ordonnés de la structure sous-jacente

Judith McA’Nulty

Number 3, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800020ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800020ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Presses de l’Université du Québec

### ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

McA’Nulty, J. (1973). Les éléments non ordonnés de la structure sous-jacente. *Cahier de linguistique*, (3), 1–37. <https://doi.org/10.7202/800020ar>

## LES ÉLÉMENTS NON ORDONNÉS DE LA STRUCTURE SOUS-JACENTE

La structure sous-jacente des phrases, représentée en sémantique générative sous forme d'arbres, implique un ordre de présentation des éléments qui doit être pertinent au contenu sémantique de la phrase qu'il représente. Dans le cadre de cette théorie, si l'on veut écarter toute interprétation subséquente de la structure sous-jacente, il devient difficile d'imposer à  $n$  arguments qui ont un statut égal par rapport au prédicat, un ordre qui n'a pas de valeur sémantique. En structure sous-jacente, ces arguments forment un ensemble qui regroupe plusieurs éléments non ordonnés.

Parallèlement, l'ordre linéaire des phrases du discours peut ne pas être pertinent à son interprétation sémantique. Les phrases coordonnées par un *et* symétrique ne sont pas ordonnées en structure sous-jacente. Mais le problème est plus vaste. L'ordre chronologique des événements n'est qu'une façon parmi plusieurs de transmettre le contenu sémantique d'un discours, et la non-permutabilité d'éléments "conjointes" en surface n'est pas un critère suffisant pour écarter la possibilité qu'ils soient reliés par un *et* symétrique. Dans la mesure où les différents ordres de surface transmettent le même contenu sémantique, on peut supposer que la structure sous-jacente d'un groupe de plusieurs phrases est représentée par un ensemble non ordonné de phrases constituantes, c'est-à-dire un ensemble de phrases constituantes reliées par le prédicat symétrique *et*.

L'ordre des éléments de la structure sous-jacente est arbitraire pour certains prédicats. Les prédicats symétriques, par exemple, se

réalisent en surface en se choisissant un premier argument (sujet de surface).

(1)  $x_1$  est identique à  $x_2$

(2)  $x_2$  est identique à  $x_1$

Ces structures de surface ne fournissent aucun indice qui permette de considérer l'une des deux formes comme plus près de la structure sous-jacente : d'une part, aucun des deux arguments ne doit être privilégié par rapport à l'autre; d'autre part, les deux structures de surface contiennent les mêmes éléments de surface (*est, à*)<sup>1</sup>.

La coordination des phrases (1) et (2),

(3)  $x_1$  est identique à  $x_2$  et  $x_2$  est identique à  $x_1$

prévoit les phrases de surface

(4)  $x_1$  et  $x_2$  sont identiques

(5)  $x_2$  et  $x_1$  sont identiques

à condition que l'on suppose résolu le problème de l'ordre sous-jacent des phrases coordonnées, mais elle est tautologique<sup>2</sup> et semble davantage un instrument pratique pour expliquer la dérivation de (1) et de (2) par effacement qu'une représentation sémantique de l'une ou l'autre de ces deux phrases. Toutefois le type d'inconvénients qu'elle entraîne demeure intéressant. Puisque le prédicat symétrique implique son converse, la structure sous-jacente (3) donne quatre fois la même information, ou bien chacun des deux membres de (3) est, du fait que l'information qu'il contient est répétée<sup>3</sup>, libérée de l'implication de son

- 
1. Dans certains cas, l'absence de certains éléments sémantiquement vides dans une structure de surface, qui apparaissent dans ses paraphrases, peut laisser supposer que cette structure est la plus fondamentale (*possède* se construit sans préposition tandis que son converse, *appartient à*, est accompagné d'une préposition).
  2. Robin Lakoff (1971), du moins, refuse ce type de coordination.
  3. Comme c'est le cas de la coordination de deux phrases dérivées à partir de la même structure ( ? Jean a mordu le facteur et le

converse, auquel cas le prédicat *identique*, dérivé de la synthèse des deux membres de (3), doit être remplacé en structure sous-jacente par un prédicat qui ne comporte pas d'implication. Même si cette solution pouvait être envisagée, elle remettrait en question les avantages premiers de la structure coordonnée : a) remplacer une structure sous-jacente qui correspondrait à (1) ou (2) par une structure qui rende compte plus avantageusement de (4) et (5); b) dériver les phrases (1) et (2) par effacement. Mais, surtout, elle introduit le problème de la représentation de l'implication. En effet, il n'y a pas de forme de surface qui corresponde directement à (3) puisque les deux membres de (3), étant converses, sont aussi paraphrastiques. Or l'implication ne peut motiver la répétition s'il s'agit d'une paraphrase dans la mesure où toute phrase implique ses paraphrases. (On ne songerait pas à dériver *Jean a mordu le facteur* ou *le facteur a été mordu par Jean* de *Jean a mordu le facteur et le facteur a été mordu par Jean*. Ces phrases seront plutôt considérées comme dérivées de la même structure.)

Le problème posé par la représentation des prédicats symétriques est, nous le rappelons, un cas particulier de la coordination d'éléments à l'intérieur de la phrase. Les structures de surface (1), (2), (3) et (5) décrivent, en fait, la symétrie de la coordination : elles illustrent la permutabilité des arguments, (1) et (2) lorsqu'on en choisit un comme sujet de surface, (4) et (5) lorsque les arguments sont groupés durant le prédicat; ainsi, à toute forme de la phrase dont le premier argument de surface est  $x_1$ , correspond une phrase dont le premier argument est  $x_2$ . Par ailleurs, il est évident que les structures de surface (4) et (5) sont plus rapprochées que (1) et (2) de leur structure sous-jacente commune : a) les deux arguments sont groupés et reliés par un *et* symétrique, ce qui leur donne un statut égal par rapport au prédicat; b) la préposition vide *à* est absente;

---

facteur a été mordu par Jean). Nous utilisons le terme "implication" au sens de Keenan (1971, p. 45) et le terme "présupposition" comme une double implication, bien que syntaxiquement, nous le verrons, la présupposition n'équivaut pas à deux implications.

c) si tout couple de paraphrases ayant la forme de (1) et (2) a un couple de paraphrases de la forme (4) et (5), l'inverse n'est pas vrai : *s'assembler*, *s'entraider* se construisent seulement avec des sujets coordonnés, *entre* avec des "compléments" coordonnés; d) enfin, les arguments  $x_1$  et  $x_2$  se comportent comme un ensemble par rapport au prédicat : il n'existe pas de paraphrase qui décompose ces phrases en deux membres dont chacun ne contiendrait que le  $x_1$  ou le  $x_2$ .

Cette symétrie de la coordination rend sa représentation difficile : elle contredit le choix d'un des éléments comme premier au niveau de la représentation sémantique, étant, par définition, non ordonnée. En surface, elle a autant de paraphrases qu'il y a d'"ordres". C'est la tentative de représenter chacun de ces ordres en structure sous-jacente qui a donné naissance aux arbres équivalents. La multiplicité des structures équivalentes tient au fait que des ordres différents ne peuvent être traduits par une structure elle-même ordonnée, qui les représente tous : les éléments de la représentation seront non ordonnés ou tous les ordres dans lesquels ils peuvent apparaître seront énumérés.

La description d'une structure à l'aide d'arbres équivalents<sup>4</sup> qui représenterait (1), (2), (4) et (5) par (6),

(6)  $x_1$  et  $x_2$  sont identiques  $\equiv$   $x_2$  et  $x_1$  sont identiques

permet de choisir l'une ou l'autre de deux structures équivalentes comme sous-jacente sans toutefois les coordonner, c'est-à-dire sans postuler que l'une et l'autre sont sous-jacentes à chacune des manifestations de surface. Les points suivants la rendent discutable.

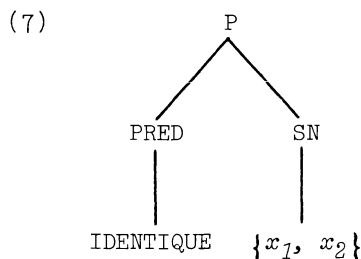
- a) il peut y avoir plus d'une structure sous-jacente aux paraphrases;

---

4. La validité de ces structures est discutée dans J.D. McCawley (1970, p. 171). McCawley a depuis changé d'avis et propose dans "A program for logic" (1972) des arbres dont certains sous-arbres sont interprétés comme étant non ordonnés.

- b) le nombre des arbres équivalents se multiplie rapidement lorsque le prédicat a plus de deux arguments; par exemple, il y aura six arbres équivalents si trois éléments ( $x_1$ ,  $x_2$  et  $x_3$ ) sont identiques;
- c) les structures équivalentes introduites afin d'éviter une différence formelle entre syntaxe et sémantique laissent floue la distinction entre les règles de formation et les transformations, la production de paraphrases (ou d'équivalences) n'étant plus limitée aux transformations : les paraphrases qui ne contiennent pas de marques explicites de surface entrent dans une relation d'équivalence.

Afin de représenter l'égalité de statut des arguments du prédicat symétrique, qui le caractérise sémantiquement, nous avons représenté le prédicat *identique* comme un prédicat monadique dont l'argument est un ensemble de plusieurs éléments non ordonnés, c'est-à-dire coordonnés<sup>5</sup>.



La coordination et la réversibilité des arguments à l'intérieur de

---

5. Cette notation n'est pas définitive. Elle introduit des éléments non ordonnés dans l'arbre un peu comme les traits d'un symbole complexe. McCawley (1972) a choisi de conserver la forme traditionnelle de l'arbre, en spécifiant que les sections d'arbres qui sont réunis par *et* sont non ordonnés. Le prédicat *et* est absent mais pourrait figurer dans la représentation : toutefois, la disjonction d'arguments par rapport au prédicat étant impossible, tous les éléments d'un ensemble-argument sont implicitement reliés par *et* (McCawley [1972], p. 524).

cette coordination, illustrés par les exemples (4) et (5), sont dérivés lorsque les éléments de l'ensemble prennent une forme linéaire. Cette représentation décrit les déclarations (1) et (2) en déplaçant un des éléments de l'ensemble, ce qui appuie l'hypothèse selon laquelle l'apparition des prépositions vides qui, de ce fait, n'ont pas à figurer dans la représentation sémantique sous-jacente, est déclenchée par des opérations syntaxiques. Si, en supprimant la préposition de la phrase (1) ou (2), on en faisait une structure sous-jacente, aucune transformation autre que l'adjonction même de la préposition ne viendrait justifier son apparition. Par contre, si (7) est la structure sous-jacente à (1) et à (2), c'est l'opération qui sépare les éléments de l'ensemble qui fait apparaître la préposition<sup>6</sup> et l'introduit devant les éléments qui ne font pas partie du premier argument de la structure de surface.

La structure proposée en (7) représente la coordination d'arguments de surface sans avoir recours à une coordination sous-jacente de phrases, à laquelle nous l'opposerons dorénavant. Considérons la phrase ambiguë (8).

(8)  $x_1$  a rencontré  $x_2$  et  $x_3$

Selon une première interprétation, la phrase représente un événement auquel ont participé trois individus; selon une deuxième interprétation, deux événements sont décrits :  $x_1$  et  $x_2$  participent à l'un d'eux,  $x_1$  et  $x_3$  à l'autre. La phrase (9) est une paraphrase de la première interprétation, la phrase (10) une paraphrase de la seconde : l'ambiguïté de (8) est soulignée par le fait que (9) et (10) ne sont pas elles-mêmes paraphrastiques.

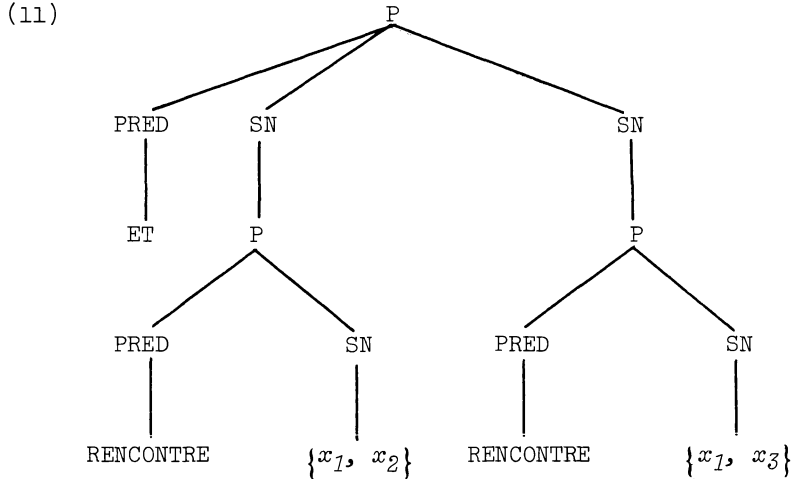
(9)  $x_1, x_2$  et  $x_3$  se sont rencontrés

(10)  $x_1$  a rencontré  $x_2$  et  $x_1$  a rencontré  $x_3$

---

6. Comme l'introduction de *par* est déclenchée par une transformation autre que sa propre adjonction, à savoir la passivation, celle de *de* dans les constructions adjectivales par l'extraposition de la phrase sujet (il est difficile, agréable, nécessaire *de*...), etc. (Voir McA'Nulty [1973].)

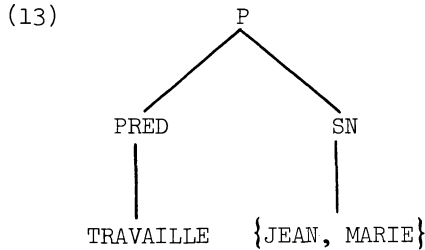
la phrase (9) est dérivée à partir d'une structure comme (7)<sup>7</sup>, avec trois éléments dans l'ensemble au lieu de deux. La phrase (10) est dérivée de (11)<sup>8</sup>.



La distinction établie entre (9) et (10) pour la phrase (8), permet d'expliquer l'ambiguïté de (12).

(12) *Jean et Marie travaillent*

S'il y a une seule action la structure sous-jacente sera (13).



7. Pour dériver (9) à partir de phrases coordonnées, il aurait fallu lui donner (10) comme structure pour éviter que les deux derniers arguments soient des syntagmes coordonnés en structure sous-jacente

8. Le prédicat *et* a été introduit dans la structure : au niveau des



Cette structure est réalisée en surface soit par (12), soit par (14), (15), (16) ou (17).

(14) *Jean et Marie travaillent ensemble*

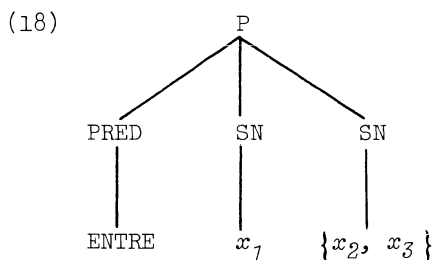
(15) *Marie et Jean travaillent ensemble*

(16) *Jean travaille avec Marie*

(17) *Marie travaille avec Jean*

Elle est la source du complément d'accompagnement. Si deux actions ont lieu, la structure sous-jacente est formée de deux phrases coordonnées : *Jean travaille et Marie travaille*.

La cohésion des éléments qui sont regroupés pour former un seul argument de la structure sous-jacente est rompue lorsque certains des éléments sont isolés du groupe pour devenir sujets de surface. Dans certains cas, lorsque l'argument ensemble n'est pas le premier argument de la structure sous-jacente, ses éléments ne sont jamais dissociés. C'est le cas du prédicat *entre*, triadique en surface mais diadique en structure sous-jacente.



Pour McCawley, la cohésion des éléments d'un ensemble correspond à la définition de cet ensemble par énumération; l'énumération s'oppose à la description qui se traduit en langage naturel par le syntagme nominal pluriel : *those men are similar*<sup>9</sup>. Notons enfin qu'il est justifié de

---

phrases, il s'oppose à *ou*. Cependant, le fait que *ou* ne relie pas de SN en structure sous-jacente le rend peut-être inutile.

9. L'exemple est emprunté à J.D. McCawley (1972), p. 526.

traiter les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arguments du prédicat *entre* comme éléments d'un ensemble : sémantiquement, ces arguments décrivent effectivement un seul lieu ou un seul temps<sup>10</sup>, c'est-à-dire un point sur un axe spatial ou temporel, délimité par les points extrêmes entre lesquels il peut se situer.

Dans une représentation où  $n$  arguments de surface sont réunis pour former un ensemble non ordonné d'éléments en structure sous-jacente, les implications qui sont des paraphrases de la phrase qui les implique sont dérivées. Dans une coordination de phrases, la vérité de l'ensemble implique la vérité de chacune de ses parties; cette caractéristique est explicite dans la grammaire du fait que chacune des coordonnées est une déclaration du locuteur. L'analyse des phrases complexes que nous proposons est une extension de ce principe. Les implications (et, par conséquent, les présuppositions) qui ne sont pas des paraphrases seront données par la structure sous-jacente et considérées comme des phrases déclaratives distinctes. Cette hypothèse, qui implique un retour aux transformations généralisées pour certains enchâssements, ne correspondrait qu'à une différence de notation par rapport à une méthode qui décrit une phrase complexe et note ses implications quelque part dans la grammaire, si elle ne permettait d'éviter la répétition des propositions impliquées, et surtout de sortir du cadre de la phrase en établissant le lien entre une phrase complexe qui contient des implications et les séquences de phrases plus simples qui peuvent traduire le même contenu sémantique.

La réduction de la coordination n'est pas la seule transformation qui s'applique à un ensemble de  $n$  coordonnées (ou déclarations distinctes du locuteur) : Sandra Annear Thompson a tenté d'utiliser les coordonnées pour rendre compte des relatives; les conséquences qui peuvent être tirées de son analyse et de celle de McCawley laissent supposer

---

10. Voir Querido (1972) pour plus de détails sur cette question.

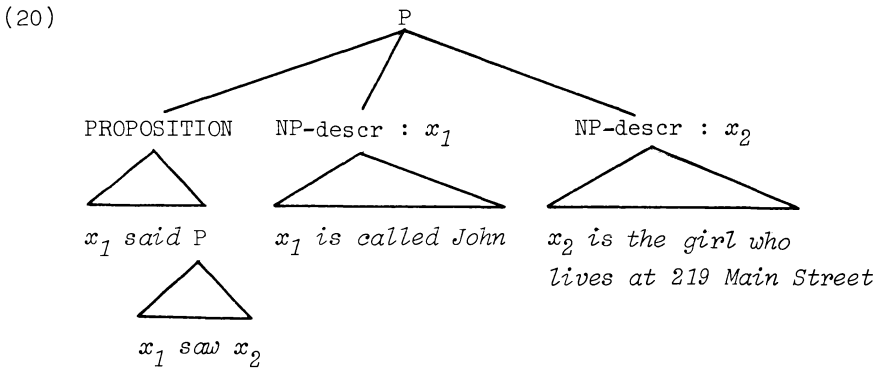
qu'une hypothèse, où certains enchâssements sont faits par transformation, explique un plus grand nombre de faits linguistiques.

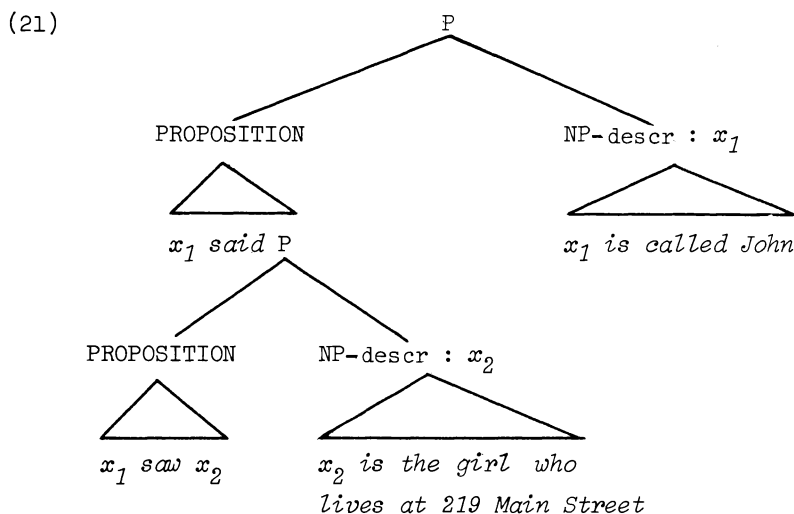
La dérivation des phrases complexes à partir de phrases constituantes distinctes devient productive si des enchâssements différents à partir des mêmes phrases constituantes sont possibles et n'a d'intérêt qu'à l'intérieur de ces limites. Il ne sera donc pas question ici de dériver toutes les phrases complexes de phrases simples (c'est-à-dire de revenir à une théorie où la récursivité n'est pas dans la base de la grammaire), mais d'isoler ce qu'on pourrait appeler les phrases constituantes du discours et de voir comment elles peuvent être reliées les unes aux autres pour former des phrases complexes. En dernier lieu, nous discuterons la pertinence de l'ordre de ces phrases constituantes dans la structure sous-jacente du discours.

Dans son article, "Meaning and the description of languages", McCawley propose une distinction entre *proposition* et *description de SN*, la place qu'occupe la description de SN servant à rendre compte de l'ambiguïté des phrases du type (19).

(19) *John said he met the girl who lives at 219 Main Street*

Selon que c'est le locuteur ou John qui informe l'auditeur de l'adresse, la phrase sera représentée tantôt par (20), tantôt par (21).





Sandra Annear Thompson a proposé une analyse un peu différente des propositions relatives. Dans "Relative clauses and conjunction", elle considère qu'une phrase qui contient une relative restrictive dont l'antécédent est défini a une paraphrase dans laquelle cette relative est la matrice alors que l'ancienne matrice est une relative appositive<sup>11</sup>. Leur structure sous-jacente commune est composée de deux phrases coordonnées :

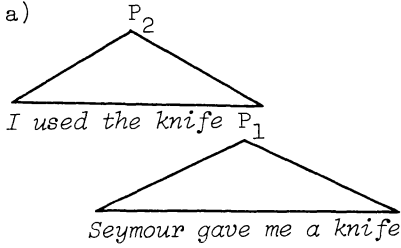
(22) [*Seymour gave me a knife*]<sub>P<sub>1</sub></sub> and [*I used the knife*]<sub>P<sub>2</sub></sub>

La relative restrictive est obtenue en enchâssant P<sub>1</sub> à P<sub>2</sub>, la relative appositive en enchâssant P<sub>2</sub> à P<sub>1</sub>.

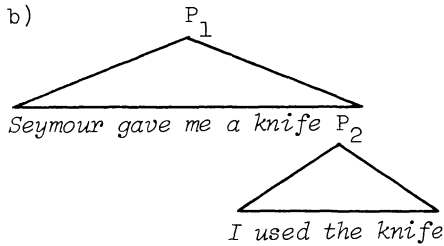
---

11. Elle a depuis modifié sa description. "The deep structure of relative clauses" permet tous les enchâssements puisque le déterminant ne fait pas partie des phrases constituantes. Puisque le choix du déterminant est lié aux présuppositions et que notre discussion tiendra compte des présuppositions, nous nous en tiendrons à son premier article.

(23) a)



b)



(23a) *I used the knife Seymour gave me*

(23b) *Seymour gave me a knife, which I used*

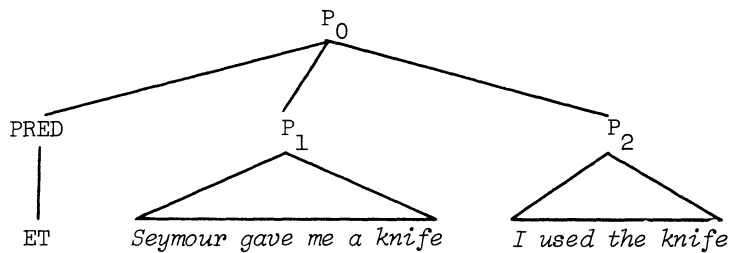
Ces deux types de représentation isolent la relative présupposée de la phrase qui la contiendra en surface. Chez McCawley, en effet, la distinction entre *proposition* et *description de SN* correspond, du moins pour (19), à la distinction entre *proposition* et *présupposition*. Dans l'interprétation de (19) représentée par (20), *x<sub>2</sub> is the girl who lives at 219 Main Street* est une présupposition de la phrase, c'est-à-dire une information donnée par le locuteur; dans l'interprétation qui correspond à (21), c'est une présupposition de la complétive. Du point de vue théorique, la représentation de Sandra Annear Thompson va beaucoup plus loin : elle place la présupposition et la déclaration sur le même pied.

En effet, cette constatation est déjà implicite dans le fait de considérer que (23a) et (23b) sont des paraphrases : (23a) et (23b) sont composées des mêmes éléments mais, alors que (23a) présuppose la phrase *Seymour gave me a knife*, c'est-à-dire la relative restrictive, (23b) présuppose la relative appositive, *I used the knife*. Les présup-

positions des deux phrases sont donc différentes, mais cela ne nuit pas au lien paraphrastique qui les unit dans la mesure où chacune des propositions est considérée comme vraie par le locuteur, qu'elle soit subordonnée ou matrice en surface.

L'identification entre présupposition et déclaration devient explicite lorsqu'on assigne aux deux phrases la même structure sous-jacente, les deux coordonnées étant des déclarations du locuteur.

(23c)



Intuitivement, elle figurait déjà dans l'analyse des relatives appositives, dérivées à partir de coordonnées.

En étendant ce principe à toutes les phrases qui impliquent ou présupposent d'autres propositions, l'implication devient une déclaration en structure sous-jacente. Ainsi, les phrases qui contiennent des propositions impliquées sont dérivées à partir de phrases constituantes qui n'en contiennent pas. En d'autres mots, une déclaration du locuteur devient impliquée lorsqu'elle est enchâssée à une autre proposition.

Cette analyse est conforme à ce que révèle le test de la paraphrase : les phrases qui contiennent une relative (proposition présupposée) ont une paraphrase dans laquelle la principale et la relative sont coordonnées, ou simplement distinctes : (22) correspond à (23a) et (23b), (24a) correspond à la première interprétation de (19).

(24a)  $x_1$  is called John,  $x_2$  is a girl,  $x_2$  lives at 219 Main Street (and)  $x_1$  said he met  $x_2$

La paraphrase qui correspond à la seconde interprétation de (19) coordonne sous le prédicat *said* les propositions de (24b).

(24b)  $x_2$  *is a girl*  
 $x_2$  *lives at 219 Main Street*  
*he met  $x_2$*

Le lien paraphrastique entre la phrase complexe et la séquence de phrases est représenté si elles ont la même structure sous-jacente. Les phrases qui se suivent dans la structure sous-jacente peuvent être enchâssées les unes aux autres de plusieurs façons : la forme d'enchâssement, qui n'est pas déterminée à l'avance, devient productive. Une séquence de deux phrases peut demeurer une séquence de deux phrases en surface, mais peut aussi devenir phrase complexe.

En admettant que les syntagmes nominaux seront décomposés en une variable et une description de la variable, la description étant impliquée (présupposée, même) à la phrase qui la contient en surface, aucune phrase constituante de la structure sous-jacente ne contient d'implication. Inversement, seule une subordonnée peut être impliquée ou présupposée : l'implication et la présupposition sont créées par l'enchâssement.

Remarquons enfin, qu'en appliquant le même système aux phrases interrogatives qui contiennent une relative (*Est-ce que l'homme qui est venu hier est mort ?*), la phrase interrogative, qui n'a pas de valeur de vérité, ne contient pas, en structure sous-jacente, de subordonnée qui en ait une (*Un homme est venu hier. Est-ce qu'il est mort ?*). Ainsi, chaque phrase constituante a son performatif, et aucune n'en sous-entend plus d'un, ce qui serait le cas si la relative était enchâssée à l'interrogative en structure sous-jacente.

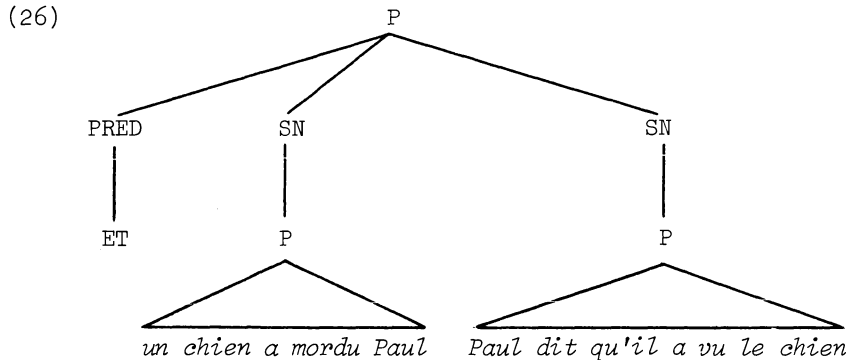
Il convient maintenant de distinguer, en structure sous-jacente, les relatives qui sont présupposées de celles qui ne le sont pas. L'ambiguïté de (19) montre qu'elles ne le sont pas toutes; dans la

deuxième interprétation de (19), la relative est sous la portée du verbe principal et lui est subordonnée dès la structure sous-jacente.

Une relative peut n'être ni impliquée, ni présupposée lorsque la phrase qui la contient n'est pas elle-même impliquée ou présupposée, ou lorsque son antécédent n'est pas spécifique<sup>12</sup>.

(25) *Paul dit qu'il a vu le chien qui l'a mordu*

Selon la première interprétation de cette phrase, le locuteur donne l'information contenue dans la relative de surface, que nous représenterons par une phrase coordonnée en structure sous-jacente;



la seconde interprétation pourrait être distinguée de la première par l'enchâssement de la relative dès la structure sous-jacente, ce qui lui donnerait l'allure de (27).

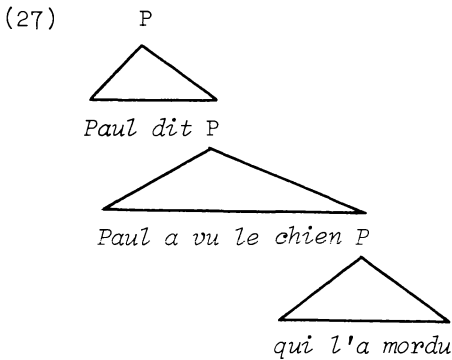
---

12. Nous avons laissé de côté le problème des relatives dont l'antécédent n'est pas spécifique.

(a) Marie veut épouser un suédois

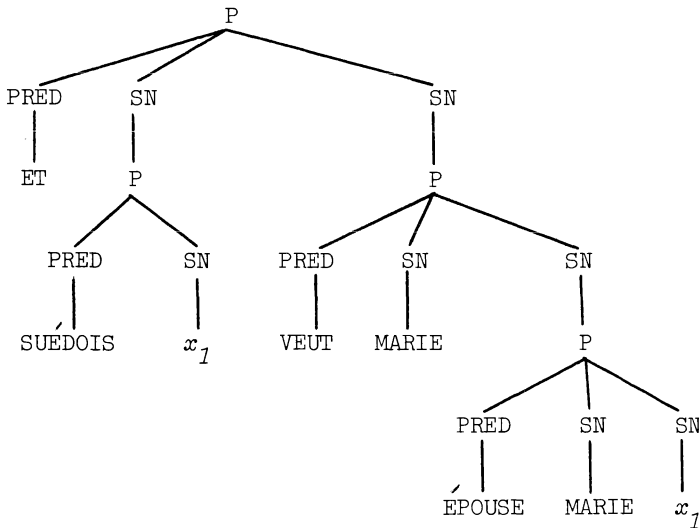
L'interprétation spécifique de cette phrase peut être représentée par une coordination de structure sous-jacente.





Cependant, avec une représentation telle que (27), tout se passe comme si la différence entre une relative présupposée et une relative qui ne l'est pas était due à la nature même de cette relative. Il semble que ce ne soit pas le cas et que la possibilité d'avoir une relative qui ne soit pas présupposée dépend plutôt de la nature du verbe à laquelle sa

(b)



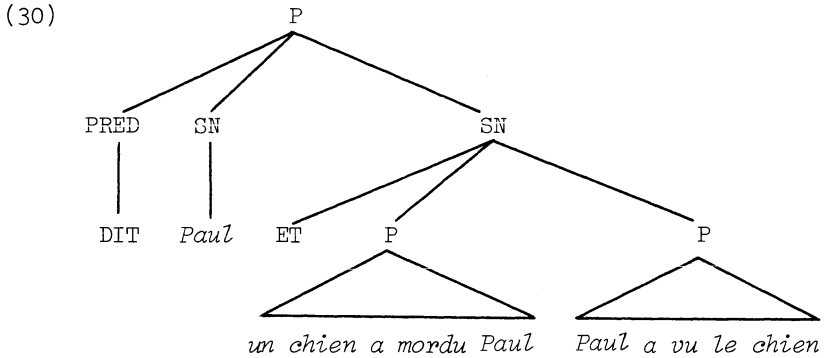
Quant à l'interprétation non spécifique, elle diffère des autres relatives puisque la proposition enchâssée en surface est, en quelque sorte une condition : quel que soit x, pour que Marie veuille l'épouser, il faut que x soit suédois. Ce type d'ambiguïté ne dépend pas, à notre avis, de celui qui fait une description.

matrice est subordonnée. La seconde interprétation de (26) possède, en plus de la paraphrase où les deux subordonnées sont coordonnées (28), une seconde paraphrase (29) où cette relative est la matrice de la proposition dont elle dépendait dans (25).

(28) *Paul dit qu'un chien l'a mordu et qu'il a vu ce chien*

(29) *Paul dit qu'un chien, qu'il a vu, l'avait mordu*

Il est possible, comme pour les relatives qui ne font pas partie d'une complétive, d'inverser la relation proposition enchâssante/proposition enchâssée, et par conséquent, de les dériver à partir de propositions coordonnées.



Si, comme nous le proposons, le fait que la relative puisse ne pas être présupposée dépend d'un prédicat supérieur, toutes les relatives peuvent être dérivées de coordonnées. La nature des prédicats supérieurs qui permettent l'ambiguïté doit être spécifiée.

Les verbes factifs ainsi que les verbes qui impliquent la vérité de leur complétive empêchent celle-ci d'avoir une relative qui ne soit pas présupposée; surtout, ils ne permettent pas qu'une relative soit sous leur portée en structure sous-jacente. La phrase (31) n'a qu'une interprétation; (32) et (33) n'en sont pas des paraphrases.

(31) *Jean a réalisé que Paul avait tué le chien qui m'a mordu*

(32) *\*Jean a réalisé qu'un chien m'avait mordu et que Paul a tué ce chien*

(33) \**Jean a réalisé qu'un chien, que Paul a tué, m'avait mordu*

Mais la possibilité d'une ambiguïté dans la subordonnée n'est pas liée directement à l'absence de présupposition ou d'implication de la complétive : les verbes *vouloir, espérer, désirer* ne la permettent pas<sup>13</sup>.

(34) *Jean espère que celui qui l'embête ne l'embêtera plus*

(35) *Jean veut que le chien qui l'a mordu soit fusillé*

(36) *Jean désire que le chien qui l'a mordu soit fusillé*

(37) \**Jean espère que quelqu'un l'embête et qu'il ne l'embêtera plus*

(38) \**Jean veut qu'un chien l'ait mordu et qu'il soit fusillé*

(39) \**Jean désire qu'un chien l'ait mordu et qu'il soit fusillé*

Ils'ensuit que les structures sous-jacentes (37), (38) et (39) ne peuvent être transformées en (34), (35) et (36) respectivement. Ce sont des verbes comme *dire, prétendre, raconter*, c'est-à-dire les verbes du discours rapporté, qui créent une ambiguïté dans l'interprétation d'une relative enchâssée à leur subordonnée.

(40) *Jean dit qu'il a rencontré la fille qui habite 219 Main Street*

(41) *Jean prétend qu'il a déchiré le document qui était sur la table*

(42) *Jean raconte qu'il a fusillé le chien qui l'a mordu*

Si les phrases (40), (41) et (42) sont traduites en discours direct, le prédicat supérieur disparaît.

---

13. La question que nous discutons n'est pas celle de l'identité de référence en contexte opaque.

(a) Paul veut épouser sa soeur

En effet, que Paul soit ou non conscient que la personne qu'il veut épouser est sa soeur, la relative est toujours une description du locuteur, et (a) peut seulement signifier que Paul veut épouser  $x_1$  et que  $x_1$  est sa soeur.

- (43) *j'ai rencontré la fille qui habite 219 Main Street*<sup>14</sup>  
 (44) *j'ai déchiré le document qui était sur la table*<sup>15</sup>  
 (45) *j'ai fusillé le chien qui m'a mordu*

Les phrases de ce type, nous les avons analysées à partir de propositions coordonnées. Lorsque ces déclarations sont rapportées, elles perdent leur valeur de vérité mais conservent leurs caractéristiques de propositions coordonnées, c'est-à-dire que l'une ou l'autre peut être choisie comme matrice de la relative.

- (46) *Jean prétend qu'il y avait un document sur la table, qu'il a déchiré*  
 (47) *Jean dit qu'il y a une fille qu'il a rencontré qui habite 219 Main Street*  
 (48) *Jean raconte qu'un chien l'a mordu, qu'il a fusillé*

Le même test donne des résultats différents quand il est appliqué aux phrases (34-36). Le discours direct contient un prédicat qui domine une complétive.

- (49) *j'espère que celui qui m'embête ne m'embêtera plus*  
 (50) *je veux que le chien qui m'a mordu soit fusillé*  
 (51) *je désire que le chien qui m'a mordu soit fusillé*

Ces phrases sont construites sur le même modèle : que le discours soit direct ou non, leur relative sera dérivée d'une coordination du type de (26) alors que pour les exemples (40-42) la coordination relie deux éléments de la complétive (ou, éventuellement, deux phrases constituantes dont les prédicats supérieurs sont identiques).

---

14. Le cas de (41) n'est pas si simple dans la mesure où Jean a pu déclarer deux choses.

- (a) *j'ai déchiré le document qui était sur la table*  
 (b) *je prétends que j'ai déchiré le document qui était sur la table.*

Aussi, l'ambiguïté n'est-elle pas aussi facile à discerner.

15. Ou l'équivalent dit autrement, dans une autre langue, etc., puisque la parole rapportée ne peut prétendre être le reflet fidèle du discours direct.

Ainsi, lorsque deux phrases sont coordonnées et que les autres conditions de la relativation (liens anaphoriques) sont remplies, chacune de ces phrases peut devenir relative de l'autre si elles dépendent directement d'un déclaratif du type *dire, déclarer, etc.*, ou si ce sont des déclarations du locuteur, auquel cas elles dépendent des mêmes déclaratifs qui pourront être élidés en surface. Par contre, une proposition qui dépend d'un autre type de prédicat (*veut, pense, sait, etc.*) ne peut elle-même devenir relative, mais elle peut prendre comme relative une proposition déclarée par le locuteur (31); les propositions coordonnées à des impératives ou à des interrogatives se conforment à cette règle. Ainsi, à partir de la séquence *quelqu'un est assis; tue-le*, la seule proposition à pouvoir être enchâssée comme relative est celle qui est déclarée par le locuteur (*tue celui qui est assis*). L'inverse est impossible dans la mesure où *tue-le* dépend d'un performatif autre que *dire, déclarer, etc.*, à savoir *ordonner* ou *commander* (*\*celui que tue est assis*). On peut attribuer à l'absence d'un déclaratif le fait qu'il soit difficile de parler d'ambiguïté dans (52),

(52) *Paul veut épouser sa soeur*

bien que l'on puisse dire que si Paul apprenait que celle qu'il veut épouser est sa soeur, il se peut qu'il ne veuille plus l'épouser. Dans ce dernier cas, il n'y a qu'une personne, le locuteur, qui ait droit de parole, c'est-à-dire la possibilité de "décrire"; aussi est-il approprié de terminer (52) par (53) (ce qui est le propre des descriptions fournies par le locuteur),

(53) *mais il ne sait pas que celle qu'il veut épouser est sa soeur*

mais inapproprié de la terminer par (54),

(54) *\*mais celle qu'il veut épouser n'est pas sa soeur*

qui rend la phrase contradictoire.

L'intérêt premier des transformations généralisées est la dérivation de paraphrases par des enchâssements différents. Dans le cas des relatives, elles sont très productives. Les possibilités combinatoires des complétives sont beaucoup plus restreintes mais suffisent, à notre avis, pour analyser les implications et les présuppositions comme des déclarations. Par ailleurs, certaines transformations semblent profiter de cette analyse.

Lorsqu'une complétive est impliquée ou présupposée, la complétive et sa matrice peuvent se réaliser en deux propositions distinctes.

(53) *Paul sait que Jean viendra*

(54) *Jean viendra. Paul le sait*

De telles paraphrases ne sont pas possibles lorsque la complétives n'a pas de valeur de vérité.

(55) *Paul pense que Jean viendra*

(56) *\*Jean viendra. Paul le pense*

Cette réalisation diffère de la topicalisation qui ne crée pas de phrases distinctes et n'est pas limitée aux complétives impliquées ou présupposées (*que Jean est fou, Paul le pense* et *que Jean est fou, Paul le sait* sont également correctes). La phrase (56) est agrammaticale comme paraphrase de (55) parce que la complétive de (55), qui n'a pas de valeur de vérité, serait automatiquement considérée vraie en devenant proposition indépendante, donc déclarée par le locuteur.

Il s'ensuit que la distinction entre une proposition déclarée et une proposition impliquée dépend du fait qu'elle est ou non enchâssée. La structure sous-jacente que nous avons envisagée pour rendre compte des propositions relatives peut être étendue à l'analyse des complétives impliquées ou présupposées. Selon cette hypothèse, la structure sous-jacente à (53) et (54) ressemblerait à (54) et contiendrait deux propositions distinctes; (53) serait dérivée par une transformation d'enchâssement. La complétive de (55), par contre, serait enchâssée dès la structure sous-jacente.

Le lien entre (53) et (54) peut également être rendu explicite en choisissant (53) comme structure sous-jacente et en dérivant (54) par extraction de la présupposition. Cependant, dans la mesure où l'on veut donner aux présuppositions un traitement uniforme cette solution doit également être appliquée aux relatives, pour laquelle elle est inadéquate. En effet, pour passer de (23a) à (23b) (ou vice versa),

(23a) *I used the knife Seymour gave me*

(23b) *Seymour gave me a knife, which I used*

il faudrait d'abord extraire la présupposition et créer deux phrases distinctes pour ensuite les réunir à nouveau par une transformation généralisée : dans un premier temps, un arbre complexe serait transformé en deux arbres ayant des racines différentes; dans un deuxième temps, deux arbres distincts seraient assemblés pour former de nouveau une phrase complexe. Selon notre hypothèse, c'est l'application optionnelle de la transformation d'enchâssement de la complétive qui établit le lien entre (53) et (54).

En considérant toutes les propositions impliquées et présupposées en surface comme des déclaratives en structure sous-jacente, cette hypothèse privilégie en quelque sorte l'implication par rapport à la présupposition, qui correspond à deux implications, c'est-à-dire qu'elle suppose que toutes les subordonnées, qui ont une valeur de vérité, ont des comportements syntaxiques communs que ne partagent pas les subordonnées qui n'ont pas de valeur de vérité, et que la distinction, entre une proposition qui a une valeur de vérité et une proposition qui n'en a pas, est plus productive, qu'entre autres, la distinction entre une proposition impliquée et une proposition présupposée. Par exemple, elle suppose des caractéristiques communes aux complétives qui dépendent de *penser* lorsqu'il est affirmé, *penser* lorsqu'il est nié et *prouver* lorsqu'il est nié d'une part, aux complétives qui dépendent de *savoir* lorsqu'il est affirmé, *savoir* lorsqu'il est nié et *prouver* lorsqu'il est affirmé d'autre part.

Cette distinction détermine si une phrase complexe qui contient une complétive a une paraphrase où la subordonnée et sa matrice sont des phrases distinctes, comme le montrent les exemples (57-60), qui s'ajoutent aux exemples (53-56).

(57) *le fait que Jean sursaute prouve qu'il est nerveux*

(58) *Jean est nerveux. Le fait qu'il sursaute le prouve*

(59) *le fait que Jean sursaute ne prouve pas qu'il est nerveux*

(60) *\*Jean (n') est (pas) nerveux. Le fait qu'il sursaute (ne) le prouve (pas)*

Par ailleurs, la transformation qui déplace en postposition les propositions causatives ne s'applique qu'aux phrases complexes dont la complétive a une valeur de vérité. Considérer les phrases suivantes :

(61) *le fait que Jean ait battu Paul a fait mourir Paul*

(62) *Paul est mort parce que Jean l'a battu*

la phrase (62) est dérivée de (61) par la postposition de la phrase causative; la complétive qu'elle impliquait devient alors principale. Cette opération est impossible si le prédicat *faire* est nié, auquel cas il n'implique pas la vérité de sa complétive.

(63) *\*Paul n'est pas mort parce que Jean l'a battu*

Cette phrase n'est pas une paraphrase de (64).

(64) *le fait que Jean ait battu Paul n'a pas fait mourir Paul*

La phrase (63), pour qui la considère ambiguë (ce qu'elle n'est qu'en langue écrite), peut vouloir dire soit que Paul n'est pas mort et que la raison pour laquelle il vit encore est que Jean l'a battu, soit que Paul est mort pour une autre raison. Chacune des deux interprétations attribue une valeur de vérité à la proposition *Paul est mort*, qui n'en possédait pas dans (64). En fait, la complétive de (64), contrairement à celle de (61), ne peut devenir principale en surface car en le devenant, elle prendrait la valeur de vérité qui caractérise toutes les



déclarations du locuteur. La même chose est vraie des propositions de but, qui, d'après R. Lakoff (1968), doivent être analysées comme des propositions causatives qui contiennent un prédicat du type *vouloir* en structure sous-jacente.

(65) *le fait que Jean voulait plaire à son père l'a fait travailler*

(66) *Jean a travaillé afin de plaire à son père*  
(parce qu'il voulait plaire à son père)

Les propositions conditionnelles contredisent, à première vue, l'hypothèse selon laquelle seule une proposition qui a une valeur de vérité peut passer de subordonnée à principale.

(67) *je viendrai si tu pars*

Cependant, les phrases soumises à des conditions ne sont pas privées de valeur de vérité au même titre que les complétives qui dépendent d'un prédicat qui bloque toute information concernant leur valeur de vérité. À partir du moment où la condition est vérifiée, la matrice et la subordonnée entrent dans un rapport de cause à effet; elles ont d'ailleurs été analysées comme des propositions causatives par Lightfoot (1972).

(68) *(en supposant que tu partes) le fait que tu partes fera que je viendrai*

À l'intérieur de ce cadre, la postposition de la proposition conditionnelle est conforme à celle des propositions causatives et des propositions de but : (69) et (70) ne sont pas des paraphrases.

(69) *(en supposant que tu partes) le fait que tu partes ne fera pas que je viendrai*

(70) *\*je ne viendrai pas si tu pars (en supposant que tu partes)*

La contrainte sur la postposition de ces trois types de causatives n'est, en somme, qu'un autre aspect d'une contrainte plus générale : une proposition qui n'a pas de valeur de vérité n'est jamais proposi-

tion principale (à moins qu'elle ne dépende d'un performatif non déclaratif) puisque la valeur de vérité dépend de l'opinion du locuteur.

Un des avantages de la décomposition lexicale, cité par McCawley (1967), est de permettre d'identifier l'antécédent de certains pronoms qui n'en auraient pas si le verbe complexe était présent dans la structure sous-jacente.

(71) *the physicist finally hardened the metal but it took him six months to bring it about*

Cet avantage en entraîne d'autres si l'implication et la présupposition sont des phrases distinctes en structure sous-jacente. Par exemple, la phrase (72) est considérée anormale dans la mesure où son deuxième membre est, en quelque sorte, une répétition du premier; ceci devient explicite lorsque le prédicat *tuer* est décomposé en atomes sémantiques. Comparer (72) et (73).

(72) \**Paul a tué Marie et Marie est morte*

(73) *Paul a frappé Marie et Marie est morte*

Le même raisonnement exclut (74) par contradiction.

(74) \**Paul a tué Marie mais Marie n'est pas morte*

Cependant, il ne suffit pas que la proposition *Marie est morte* soit donnée explicitement dans la structure, car il faut également permettre (75), qui n'est pas répétitive et (76), qui n'est pas contradictoire.

(75) *Paul n'a pas tué Marie mais Marie est morte*

(76) *Paul n'a pas tué Marie; Marie n'est pas morte*

Si les propositions et les présuppositions sont des déclarations en structure sous-jacente, il suffit d'éviter que la structure sous-jacente contienne deux déclarations identiques ou contradictoires : *Marie est morte* serait une déclaration dans la structure sous-jacente de *Paul a tué Marie*, mais serait enchâssée dans la structure sous-jacente de *Paul n'a pas tué Marie*.

C'est le fait qu'une proposition possède ou non une valeur de vérité qui permet de décider si elle peut être utilisée comme topique d'une phrase subséquente. On peut faire suivre la phrase *Paul a tué Marie* d'une phrase dont le topique (information "préalable") est *la mort de Marie*; par contre cette proposition ne peut suivre *Paul n'a pas tué Marie* sans ajouter d'information supplémentaire.

Ces propriétés valent également pour les propositions qui ne mettent pas en jeu la décomposition lexicale : (77) est adéquate mais (78) est répétitive.

(77) *Jean pense que Paul est fou et il l'est*

(78) \**Jean sait que Paul est fou et il l'est*

Si l'on choisit la proposition *Paul est fou* comme topique de la phrase qui suit une phrase complexe à l'intérieur de laquelle cette proposition n'a pas de valeur de vérité, il faut indiquer dans la phrase subséquente que cette proposition n'avait pas de valeur de vérité.

(79) *Jean pense que Paul est fou. Sa folie serait...*

(80) \**Jean pense que Paul est fou. Sa folie est...*

Cependant, elle peut être reprise comme topique de la phrase subséquente si le prédicat supérieur est *sait*. Si les implications et les présuppositions sont des déclarations en structure sous-jacente, les phrases *Jean pense que Paul est fou* et *Jean sait que Paul est fou* n'ont pas la même structure sous-jacente.

Ainsi, une proposition incluse dans une phrase complexe ne peut être déclarée ultérieurement si elle était impliquée ou présupposée : une phrase qui a été déclarée ne le sera pas, normalement, de nouveau. Par contre, elle peut devenir topique. C'est l'inverse qui se produit lorsqu'une proposition n'a pas de valeur de vérité. Les propositions qui contiennent un prédicat factif seront accompagnées d'une phrase déclarative (qui ne sera ni répétée, ni contredite par la suite), celles qui contiennent un prédicat dont la complétive n'a pas de valeur de vérité,

qu'il soit ou non nié, auront une complétive enchâssée dès la structure sous-jacente. Les phrases à prédicats, qui demandent une complétive dont la valeur de vérité est modifiée par la négation, seront décrites différemment selon que leur complétive a ou non une valeur de vérité : la complétive du prédicat *faire en sorte que* sera enchâssée si le prédicat est nié mais ne le sera pas s'il n'est pas nié.

Il y a cependant un type de transformation dont l'application, tout en étant liée à la valeur de vérité des propositions, ne peut être expliquée en retenant seulement la distinction entre les propositions qui ont une valeur de vérité et les propositions qui n'ont pas de valeur de vérité. Il s'agit des transformations d'élévation de la négation et d'effacement de la double négation. Considérons les couples de phrases suivants :

(81) *Jean pense que Paul ne viendra pas*

(82) *Jean ne pense pas que Paul viendra*

(83) *Jean sait que Paul n'est pas venu*

(84) *Jean ne sait pas que Paul est venu*

Les phrases (81) et (82) sont des paraphrases, les phrases (83) et (84) n'en sont pas; (81) et (82) peuvent être paraphrastiques puisque leur subordonnée n'a pas de valeur de vérité : sémantiquement, il n'y a qu'une valeur de vérité, donc une seule possibilité de négation : comme il y a deux propositions, la négation peut se retrouver à plus d'un endroit en structure de surface. La complétive de (83) a une valeur de vérité et l'élévation de la négation ne peut s'appliquer : le déplacement de la négation entraînerait une modification de  $\sim P$  à  $P$  pour la subordonnée, de  $P$  à  $\sim P$  pour la matrice. Les phrases du type *Jean ne bat pas sa femme parce qu'il l'aime*, composées de deux propositions qui ont une valeur de vérité, constitueraient une exception à notre hypothèse du déplacement de la négation si elles étaient ambiguës; mais les structures de surface des deux interprétations qu'on leur attribue lorsqu'elles sont écrites doivent être différentes afin de prévoir la différence d'intonation qui les distingue en langue orale.

Si la distinction entre propositions qui ont une valeur de vérité et propositions qui n'ont pas de valeur de vérité était suffisante, il y aurait élévation de la négation non seulement dans le cas des prédicats du type *penser*, *vouloir*, etc., mais dans le cas de *ne pas prouver*, de *hésiter* et de tous les autres prédicats qui, dans certains contextes (quand ils sont niés pour les uns, quand ils ne sont pas niés pour les autres), ont des complétives qui n'ont pas de valeur de vérité. Toutefois, le domaine de la transformation d'élévation de la négation se définit à l'intérieur de la classe des prédicats qui introduisent une complétive qui n'a jamais de valeur de vérité, que le prédicat soit nié ou non<sup>16</sup>. (Des prédicats comme *faire en sorte que* et *prouver* ne permettent pas l'élévation de la négation même lorsqu'ils sont niés et que leur complétive n'a pas de valeur de vérité.) Ainsi parmi les cas où la complétive n'a pas de valeur de vérité, l'élévation de la négation n'est possible que lorsque la négation ne peut modifier le statut de la complétive. Notons que le domaine de la transformation d'élévation de la négation n'est pas *défini* par la classe de verbes dont la complétive n'a pas de valeur de vérité : les verbes *dire*, *prétendre*, *affirmer*, *déclarer*, entre autres, n'impliquent jamais leur subordonnée, pourtant

---

16. Nous ne parlerons pas d'élévation de la négation dans le cas d'éléments à polarité négative (*personne*, par exemple) qui doivent être accompagnés de particules négatives qui se trouvent nécessairement dans leur matrice, parce que cette particule négative ne peut être placée ailleurs en conservant le même sens à la phrase (c) n'est pas une paraphrase de a)).

- a) je n'ai fait en sorte que personne meure
- b) \*j'ai fait en sorte que pas personne meure
- c) j'ai fait en sorte que personne ne meure

Un élément à polarité négative tel que le *until* de l'anglais peut, par contre, servir à vérifier s'il y a élévation de la négation puisque la négation qui l'accompagne peut être ou dans la subordonnée ou dans la matrice sans que le sens soit modifié.

- d) I think John won't come until Saturday
- e) I don't think John will come until Saturday

les phrases qui les contiennent ne subissent pas l'élévation de la négation. Ce sont ces mêmes verbes qui ne pouvaient avoir de complétive qui domine une relative sans que cette dernière soit ambiguë.

Le type de structure sous-jacente que nous avons esquissé jusqu'ici laissait supposer que les phrases constituantes étaient coordonnées, c'est-à-dire non ordonnées. Dans le cas des propositions relatives qui ne décrivent pas des séquences d'événements, cette position semble justifiée.

Cependant, il n'y a qu'un nombre limité de phrases "coordonnées" qui peuvent être permutées sans modifier le sens de la séquence. L'objection majeure à ces permutations libres est l'ordre chronologique des événements décrits par la séquence qu'est le discours. Les "coordonnées" de S.A. Thompson ne sont pas coordonnées par un *et* symétrique.

Les phrases qui décrivent des événements ordonnés chronologiquement ne peuvent être "coordonnées" en surface que lorsque l'ordre chronologique des événements est respecté<sup>17</sup>. Le *et* qui unit les deux membres de (85) est dit non symétrique : il a le sens de *et puis* ou *et ensuite*. La permutation des propositions qu'il relie est impossible sans la modification du temps d'un des verbes et une modification de temps fait disparaître *et*.

(85) *Jean m'a téléphoné et il est venu ici*

(86) \**Jean est venu ici; il m'a téléphoné*

(87) *Jean est venu ici; il m'avait téléphoné*

(88) \**Jean est venu ici et il m'avait téléphoné*

Mais la différence de temps verbaux entre (85) et (87) ne signifie pas nécessairement que ces deux séquences ont une structure sous-jacente différente. Il semble qu'il soit nécessaire de postuler des transfor-

---

17. Toutes les phrases qui peuvent être reliées par *et* peuvent également être juxtaposées en conservant à la séquence le même sens. L'inverse, nous le verrons, n'est pas vrai.

mations qui modifient le temps pour rendre compte de certains types de phrases complexes, dont les relatives appositives, qui sont dérivées de propositions coordonnées. En effet, l'analyse traditionnelle des relatives (où la restrictive est déjà enchâssée et l'appositive coordonnée) soulève le problème des temps verbaux : le détachement d'une restrictive de son antécédent ainsi que le rapprochement d'une appositive de son antécédent produit, s'il s'agit d'événements qui se succèdent dans le temps, une inversion de l'ordre chronologique des événements.

- (89) *l'homme qui m'a regardé est sorti*
- (90) *\*l'homme est sorti, qui m'a regardé*
- (91) *cet homme m'a regardé, qui est sorti*
- (92) *\*cet homme, qui est sorti, m'a regardé*

Le lien paraphrastique est rétabli lorsque le prédicat de l'action qui s'est produite la première reçoit un temps plus complexe quand il est placé derrière le prédicat de celle qui s'est produite après elle.

- (93) *l'homme est sorti, qui m'avait regardé*
- (94) *cet homme, qui est sorti, m'avait regardé*

À moins de réserver la dérivation des appositives à partir d'une coordination aux phrases qui ne sont pas ordonnées chronologiquement (ce qui ne résout rien dans la mesure où le lien entre une relative qui suit son antécédent et une relative qui en est éloignée ne peut être que transformationnel), il faut admettre que certaines transformations vont modifier le temps des verbes. Dans une analyse où les deux types de relatives sont dérivés à partir de coordonnées, le problème se poserait encore au moment de détacher une relative de son antécédent, c'est-à-dire au moment où les verbes, qui contiennent l'information temporelle, sont placés dans un ordre différent de celui de l'ordre chronologique des événements. En admettant que l'ordre des verbes peut être modifié par des transformations à condition de donner un temps plus complexe à l'un d'eux, on peut supposer que (85) et (87) ont la

même structure sous-jacente si chacune des phrases contient une marque temporelle ( $t_1, t_2 \dots$ )<sup>18</sup>. Lorsque la forme linéaire de surface est conforme à la chronologie des événements, il est possible de décrire deux événements successifs en utilisant le même temps verbal. Lorsque ce n'est pas le cas, un temps complexe est souvent utilisé. Cependant, l'utilisation de temps plus complexes lorsque l'ordre chronologique des événements n'est pas respecté n'est pas un argument suffisant pour postuler que les phrases du discours sont ordonnées chronologiquement en structure sous-jacente. En effet, certaines phrases peuvent être permutées sans que le temps d'un des verbes soit modifié : il suffit pour cela que chacune des actions décrites soit fixée dans le temps.

(95) *Paul est allé au cinéma hier soir. Il est allé au théâtre ce soir*

(96) *Paul est allé au théâtre ce soir. Il est allé au cinéma hier soir*

(97) *je me suis marié en 1910. J'ai été en Allemagne en 1914*

(98) *j'ai été en Allemagne en 1914. Je me suis marié en 1910*

Dans ces deux exemples le temps de l'action est explicite. Aussi n'est-il pas nécessaire de mettre *il était allé* ou *je m'étais marié* dans (96) et (98) respectivement. Le *et*, qui se trouve en quelque sorte libéré de son message temporel, peut reparaître.

(99) *Paul est allé au théâtre ce soir et (il est allé) au cinéma hier soir*

(100) *j'ai été en Allemagne en 1914 et je me suis marié en 1910*

---

18. La solution qui consiste à transformer d'abord l'ensemble non ordonné en une séquence ordonnée avant de faire l'enchâssement demeure possible, mais elle n'est pas nécessaire si l'on considère que le temps verbal est introduit par une transformation d'accord, comme le propose McCawley (1971). De plus, cette façon de procéder rendrait non uniforme le traitement des relatives, puisqu'il n'y a aucune raison de passer par une séquence linéaire dans le cas de descriptions qui ne sont pas fixés dans le temps : l'ordre choisi ne serait pas justifié.



Enfin, cette explication, qui veut que la chronologie des événements ne soit pas pertinente à la structure sous-jacente du discours, permet d'expliquer certaines paraphrases où l'ordre chronologique des événements eut été artificiel,

(101) *Jean est venu après avoir mangé*

(102) *Jean a mangé avant de venir*

ainsi que certaines paraphrases où l'ordre des phrases était impossible à déterminer.

(103) *Paul parle pendant que Jean mange*

(104) *Jean mange pendant que Paul parle*

La différence de structure sous-jacente entre les séquences qui décrivent des événements ordonnés chronologiquement et celles qui ne présentent pas de succession chronologique devient une différence indépendante de la coordination, qui est toujours symétrique<sup>19</sup>; chaque proposition contient une marque temporelle (le temps du performatif correspond à celui du discours). L'ordre chronologique des événements n'est qu'une des manifestations possibles de cette structure sous-jacente. En général c'est la plus simple, mais l'enchâssement des relatives montre que ce n'est pas toujours le cas. En effet, à partir d'une structure comme (105),

(105) { *un homme<sub>1</sub> est entré t<sub>1</sub>, un homme<sub>1</sub> m'a parlé t<sub>2</sub> }*

l'enchâssement de la seconde proposition comme appositive de la première impose un temps complexe puisque le verbe de t<sub>2</sub> précède celui de t<sub>1</sub> (106). Le passé composé n'est employé que lorsque cette relative est ensuite postposée à la principale (107).

(106) *un homme, qui m'a parlé, était entré*

(107) *un homme est entré, qui m'a parlé*

Dans ce cas, l'ordre chronologique est introduit par transformation.

---

19. Voir McCawley (1971), p. 111.

Parallèlement lorsqu'une relative restrictive est enchâssée à un syntagme nominal complément, le temps complexe est introduit directement.

(108) *j'ai retrouvé l'objet que j'avais perdu (\*que j'ai perdu)*<sup>20</sup>

Les phrases (101) et (102) auraient une structure sous-jacente à deux phrases constituantes :

(109) { *Jean est venu*  $t_1$ , *Jean a mangé*  $t_2$  }

et le couple (103-104) la structure sous-jacente (110).

(110) { *Paul parle*  $t_1$ , *Jean mange*  $t_1$  }

C'est en fait lorsque le temps n'est pas explicité dans la phrase que le *et* de surface est non symétrique.

Toutes les phrases non ordonnées dont il a été question ici peuvent être considérées comme arguments du prédicat *et* (par opposition au prédicat *ou*, qui doit avoir une manifestation de surface). Le nombre des combinaisons de surface est, malgré tout, limité par le nombre de temps disponibles dans la langue. Les complétives ont un comportement quelque peu différent : lorsque la "complétive" et la "matrice" demeurent distinctes, elles se présentent toujours dans le même ordre.

(111) *Paul est venu. Jean le sait*

(112)\**Jean le sait. Paul est venu*

Cependant, il ne semble pas que cet ordre constitue un argument pour ordonner les phrases constituantes dans la mesure où (112) se trouve exclue par une contrainte sur la pronominalisation : un pronom anaphorique ne peut précéder sa description si le pronom et la description appartiennent à des phrases différentes.

---

20. Bien que la phrase suivante soit correcte, à cause de la présence d'*hier*.

*j'ai retrouvé l'objet que j'ai perdu hier*

Lorsqu'il y a enchâssement sans élision, l'ordre des propositions est encore le même.

(113) *Marie est morte. Paul l'a tuée*

(114)\**Paul a tué Marie. Marie est morte*

La séquence (113) est permise parce que le second membre apporte une information nouvelle : il n'est donc pas complètement répétitif. C'est ce critère qui exclut (115) tout en admettant (116), par exemple.

(115)\**Marie est morte. Elle est morte*

(116) *Marie est morte. Elle est morte cet après-midi*

La séquence (114) est anormale parce que le second membre de la séquence n'ajoute aucune information au premier. La séquence (117) sera admise pour les mêmes raisons, alors que (118) sera exclue.

(117) *Marie est morte. Je viens d'apprendre qu'elle est morte*

(118)\**je viens d'apprendre que Marie est morte. Elle est morte*

Ces arguments ne démontrent pas que les phrases constituantes d'une construction à complétive impliquée sont non ordonnées, mais que l'ordre de surface ne permet pas d'exclure la possibilité qu'il en soit ainsi.

Un ensemble de phrases constituantes non ordonnées n'a de sens qu'à l'intérieur d'une vision particulière du discours, celle où le discours ne peut être interprété que dans son ensemble et non à mesure qu'il se déroule, c'est-à-dire un point de vue où l'interprétation ne diffère pas selon l'endroit où une information est donnée. Le contenu sémantique de cette nouvelle unité qu'est le discours ne diffère pas par sa nature du contenu sémantique de la phrase, qui n'est interprétée qu'à partir du moment où elle est terminée.

Dans un autre ordre d'idées, la réintroduction des transformations généralisées soulève la question des contraintes de structure profonde de Perlmutter. Il est maintenant évident que toutes les relations anaphoriques ne peuvent être exprimées à l'intérieur d'une même

phrase, si complexe soit-elle. Robin Lakoff (1971) a montré que l'assemblage de plusieurs phrases dépend soit de relations explicitement anaphoriques (le topique commun, par exemple), soit de relations indirectement anaphoriques (c'est-à-dire anaphoriques par le biais d'implications ou de présuppositions). Ainsi, la structure sous-jacente de *Jean a mangé des olives mais il n'a pas été malade* pourrait décrire toute l'information sémantique contenue dans *habituellement, le fait de manger des olives rend Jean malade. Jean a mangé des olives et Jean n'a pas été malade*. Une phrase ne peut faire partie d'un discours que si elle répond à certaines contraintes, de même que pour Perlmutter un verbe devait trouver un contexte déterminé pour être introduit dans la structure.

Cette question est liée à l'idée que l'on se fait de la "structure du discours", s'il en existe une. Dans l'analyse que nous avons proposée, il n'y a pas, à proprement parler, de structure du discours; il n'y a que des relations anaphoriques entre les phrases constituantes et des contraintes qui excluent les répétitions et les contradictions (si elles sont considérées comme agrammaticales). D'une certaine façon, cette hypothèse se rapproche de celle des C-Networks de Hofmann et de Paillet (1972), qui représentent sémantiquement par un seul point toutes les occurrences d'un même référent.

Judith McA'Nulty  
Université du Québec à Montréal

## BIBLIOGRAPHIE

- HOFMANN T. R. (1973), "Integrative semantics", dans *Problèmes de sémantique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec (PUQ), "les Cahiers de linguistique de l'Université du Québec", n° 2.
- KEENAN Edward L. (1971), "Two kinds of presupposition in natural language", dans *Studies in Linguistic Semantics*, éd. par C. Fillmore et T. Langendoen, New York, Holt, Rinehart & Winston.
- LAKOFF Robin (1968), *Abstract Syntax and Latin Complementation*, Cambridge (Mass.), M.I.T. Press.
- \_\_\_\_\_ (1971), "If's, and's and but's about conjunction", dans *Studies in Linguistic Semantics*, éd. par C. Fillmore et T. Langendoen, New York, Holt Rinehart & Winston.
- LIGHTFOOT David (à paraître), "Notes on entailment and universal quantifiers", dans *Papers in Linguistics*.
- McA'NULTY Judith (1973), "La dérivation de quelques prépositions du français", dans *Problèmes de sémantique*, Montréal, PUQ, "les Cahiers de linguistique de l'Université du Québec", n° 2.
- MCCAWLEY James D. (1967), "Meaning and the description of languages", dans *Kotoba no Uchi*, vol. 9-11.
- \_\_\_\_\_ (1968), "The role of semantics in a grammar", dans *Universals in Linguistic Theory*, éd. par E. Bach et R. T. Harms, New York, Holt Rinehart & Winston.

- McCawley James D. (1970), "Where do noun phrases come from ?", dans *Readings in English Transformational Grammar*, éd. par R. Jacobs et P. Rosenbaum, Waltham (Mass.), Blaisdell.
- \_\_\_\_\_ (1971), "Tense and time reference in English", dans *Studies in Linguistic Semantics*, éd. par C. Fillmore et T. Langendoen, New York, Holt Rinehart & Winston.
- \_\_\_\_\_ (1972), "A program for logic", dans *Semantics of Natural Language*, éd. par G. Harman et D. Davidson, New York, Humanities Press.
- PAILLET Jean-Pierre (1973), "Prérequis pour l'analyse sémantique", dans *Problèmes de Sémantique*, Montréal, PUQ, "les Cahiers de linguistique de l'Université du Québec", n° 2.
- Querido Antonio A. M. (1972), "Les structures spatio-temporelles du français", publication inédite (Groupe de linguistique formelle), Montréal, Université de Montréal.
- Thompson Sandra Annear (1967), *Relative Clauses and Conjunction*, Washington, Pegs Papers.
- \_\_\_\_\_ (1971), "The deep structure of relative clauses", dans *Studies in Linguistic Semantics*, éd. par C. Fillmore et T. Langendoen, New York, Holt Rinehart & Winston.